

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2013

DCM N° 13-05-01

Objet : Commission de la charte de l'amitié entre la Ville de Metz et le Comité Civil de la Ville d'Alep.

Rapporteur : M. le Maire

La guerre en Syrie aurait fait depuis mars 2011 près de 100.000 morts. 6,5 millions de personnes sont affectées par la crise et nécessitent une aide humanitaire d'urgence, 4,5 millions sont déplacées et près d'1,4 millions sont réfugiées dans les pays voisins. A ces chiffres s'ajoutent 160.000 prisonniers politiques dénoncés par l'opposition et 525.000 réfugiés palestiniens en souffrance.

L'escalade de la violence, la durée et la radicalisation du conflit ainsi que les restrictions de l'accès humanitaire ont pour conséquence une situation dramatique dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'hébergement.

Depuis 2011, la Communauté internationale est impuissante à freiner le développement de la guerre et à ramener la Paix.

De leur côté, la Lorraine et Metz ont elles-aussi connu plusieurs conflits dans leur histoire mouvementée et souffert des conséquences humanitaires qui en ont découlé : déplacement des populations, négation des droits.

C'est imprégnée de ce passé que la Ville de Metz, sur une proposition du Comité d'Aide humanitaire au Peuple de Syrie, a pris la décision d'initier une charte de l'amitié avec le Comité Civil de la Ville d'Alep, située en Syrie, en guerre aujourd'hui, mais demain en reconstruction.

L'objectif de la présente Charte est d'attester de la volonté commune de resserrer des liens entre la Ville d'Alep et la Ville de Metz. Elle n'est pas limitée dans le temps. Elle inclut l'ensemble des citoyens et des structures présents dans une ville et pose la première pierre d'une amitié durable entre nos deux communes.

Une commission ad' hoc sera créée, composée du Comité d'Aide Humanitaire au Peuple de Syrie et d'élus membres du Conseil Municipal de la Ville de Metz. En tant que de besoin, d'autres membres pourront être associés.

Cette commission, susceptible de s'ouvrir à d'autres collectivités, organisera les relations institutionnelles et facilitera les échanges entre la Ville de Metz et la Ville d'Alep.

Cette commission s'engage :

- A mettre la solidarité et l'amitié au cœur de son action ;
- A apporter des soutiens en termes d'assistance (assistance médicale, apport de matériel, soutien à la formation, aide humanitaire)
- A solliciter de l'aide pour secourir les populations civiles auprès :
 - de financeurs publics (Département, Région, Etat, Europe, etc.)
 - d'entreprises privées ou de fondations.
 - d'associations
 - de particuliers
- A développer la connaissance réciproque du patrimoine historique, culturel, gastronomique, économique, social, scolaire.
- A développer les coopérations scolaires et universitaires
- A faciliter les échanges dans les domaines précités
- A évaluer, régulièrement, les actions concrètes menées dans le cadre de la charte et à mesurer leurs impacts pour chacune des parties.

La Ville de Metz, représentée par son Conseil Municipal, et la Ville d'Alep, représentée par son Comité Civil, reconnaissent, par cet accord, la création d'une Charte de l'amitié, pour une durée illimitée pendant et après la guerre, indépendamment des conditions politiques, actuelles et futures, hormis celles qui développeraient des idées contraires à l'humanisme et à la démocratie.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT le souhait de la Ville de Metz de créer des relations d'amitié et de soutien avec la Ville d'Alep

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'approver la Charte de l'amitié entre la Ville de Metz et le Comité Civil de la Ville d'Alep, dont le projet est joint en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la finaliser et la signer

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette charte et à sa mise en œuvre.

DECIDE la création d'une Commission ad'hoc et de désigner les membres suivants :

- Monsieur le Maire, Président
 - M. Bernard HEULLUY
 - Mme Nathalie DE OLIVEIRA
 - Mme Huguette KNECHT
 - M. Belkhir BELHADDAD
 - M. Antoine FONTE
 - M. Patrice NZIHOU

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Dominique GROS
Maire de Metz

Service à l'origine de la DCM : Mission Prospective / Mission Réseaux de Villes

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : dont sont encore en fonction à la date de la délibération.

Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ